



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ

Règlement numéro 458-2013

Règlement de concordance modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le règlement numéro 282-2013.

- ATTENDU QUE** la Ville de Percé a adopté, le 3 juillet 2012, le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011;
- ATTENDU QUE** la Ville doit modifier son plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le règlement numéro 282-2013;
- ATTENDU QU'** que le *Règlement de zonage* sera également modifié par concordance afin d'être conforme au plan d'urbanisme modifié par le présent règlement;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné lors de la session ordinaire du 6 août 2013.

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : AIRES D'AFFECTATIONS

Les modifications suivantes sont apportées au feuillet 1 du plan d'affectations des sols, faisant partie intégrante du plan d'urbanisme :

- 1° Dans le **secteur Tête-d'indien**, une aire d'affectations « Récréo-touristique » est créée à même une partie des aires « Résidentielle rurale » et « Conservation » qui sont réduites d'autant;
- 2° Dans le même secteur et dans le **secteur de Pointe-Saint-Pierre**, l'aire d'affectations « Résidentielle rurale » est agrandie à même une partie de l'aire d'affectations « Conservation » qui est réduite d'autant;
- 3° Dans le **secteur de Mal-Bay**, l'aire d'affectations « Résidentielle rurale » est agrandie à même la totalité d'une aire d'affectations « Industrielle »;
- 4° Dans le **secteur de Belle-Anse**, l'aire d'affectations « Résidentielle rurale » est agrandie à même la totalité d'une aire d'affectations « Industrielle »;
- 5° L'aire d'affectations « Industrielle » adjacente à la **route Lemieux** est agrandie à même une partie de l'aire d'affectations « Résidentielle rurale » qui est réduite d'autant;
- 6° Dans le **secteur de Cap-d'Espoir**, une aire d'affectation « Récréo-touristique » est créée à même une partie de l'aire « Agro-forestière » qui est réduite d'autant;
- 7° Dans le même secteur, l'aire d'affectations « Agro-forestière » est agrandie à même une partie de l'aire d'affectations « Conservation » qui est réduite d'autant.

Les extraits du plan d'affectations modifié peuvent être consultés à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 : GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES

La modification suivante est apportée à la grille de compatibilité des usages, faisant partie intégrante du *Plan d'urbanisme*,

- 1° La note 10 indiquée à l'affectation « Agricole », pour le groupe d'activités « Forêt », est remplacée par un « X »;

La grille ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 2 du présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PERCÉ, ce 1^{er} jour d'octobre 2013.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 28 novembre 2013

Bruno Cloutier,
Maire

Gemma Vibert,
Greffière

ANNEXE 1 : PLAN D'AFFECTATIONS DES SOLS PROJETÉ (EXTRAITS)

ANNEXE 2 : GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES PROJÉTÉES (EXTRAIT)

TABLEAU 3

GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES AFFECTATIONS

AIRES D'AFFECTATION	GROUPES D'ACTIVITÉS AUTORISÉES														
	Habitation	Vente au détail et services	Administration et services	Commerce générateur de nuisances	Industrie artisanale	Industrie sans contrainte	Industrie avec contrainte	Industrie extractive	Publique, institutionnelle, communautaire	Utilité publique	Récréation extérieure	Conservation	Agriculture sans élevage	Agriculture avec élevage	Forêt
Résidentielle urbaine	X	NOTE 1	NOTE 1						X	X	X	X			
Résidentielle rurale	NOTE 8	NOTE 1	NOTE 1		X					X		X	X	X	X
Résidentielle différée	X									X		X			
Noyau villageois	X	X	X		X				X	X	X	X			
Mixte	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X			
Publique			X						X	X		X			
Industrielle		NOTE 7		X	X	X	NOTE 9			X					
Agricole	NOTE 4						NOTE 5			X			X	X	X
Agro-forestière	NOTE 8							X		X	NOTE 3	X	X	X	X
Forestière	NOTE 6							X		X	NOTE 3	X			
Récréo-touristique		NOTE 1										X			NOTE 10
Conservation											NOTE 3	X			